

PRESCRI' mouv

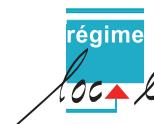
Bouger plus pour vivre mieux !

DOSSIER DE PRESSE

> Dispositif Prescri'mouv :
déploiement en Grand Est



L'Europe s'invente chez nous



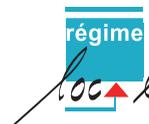
**PRESCRI'MOUV : UN DISPOSITIF QUI FACILITE LA PRATIQUE
D'ACTIVITÉ PHYSIQUE PAR LES MEDECINS DANS LE GRAND EST**

Sommaire

Communiqué de synthèse	4
Contexte et enjeux	5
L'activité physique : un enjeu de santé publique	5
Plan régional "Activités physiques et sportives aux fins de santé 2018-2022"	5
Prescri'mouv : un dispositif spécifique au Grand Est	5
Des partenaires engagés	6
Le dispositif Prescri'mouv	11
Le fonctionnement : qu'est-ce que c'est ?	11
Qui est concerné ?	11
Quelle est la démarche ?	13
Les médecins au cœur du dispositif	15
Interview du Docteur Marcel Ruestch	15
Des professionnels de l'activité physique qualifiés	17
Une communication spécifique et progressive	18
Des supports de communication pertinents et adaptés	19
Déploiement de l'offre Prescri'mouv sur la région Grand Est	20
Une offre coordonnée sur l'ensemble du Grand Est	21
Contacts	32



Communiqué de synthèse



Le 14 mars 2019

PRESCRI'MOUV : UN DÉPLOIEMENT PROGRESSIF SUR TOUS LES DÉPARTEMENTS DE LA RÉGION GRAND EST

Impulsé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est, la Région Grand Est, la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS) et le Régime Local d'Assurance Maladie (RLAM), **le dispositif vise à permettre à une personne d'adopter un mode de vie physiquement actif sur une base régulière afin de réduire les facteurs de risque et les limitations fonctionnelles liées à l'affection de longue durée dont elle est atteinte.**

Les techniques utilisées relèvent d'activités physiques et se distinguent des actes de rééducation qui sont réservés aux professionnels de santé, dans le respect de leurs compétences. Ce dispositif s'adresse dans un premier temps aux personnes adultes atteintes d'un diabète, d'un cancer (sein, colorectal, prostate), d'une artérite des membres inférieurs, d'une maladie coronaire stabilisée, d'une broncho-pneumopathie chronique obstructive (BPCO) et/ou d'une obésité de grades 1 ou 2 (indice de masse corporelle (IMC) compris entre 30 et 40).

Le dispositif a été lancé officiellement le 22 octobre 2018 sur 5 départements du Grand Est (Ardennes (08), Aube (10), Marne (51), Haute-Marne (52) et Haut-Rhin (68)) et sur la ville de Strasbourg. Depuis ce lancement,

près de 210 patients ont pu bénéficier de cette prise en charge. À compter du 1^{er} mars 2019, Prescri'mouv se déploie progressivement sur le reste de la région Grand Est, à savoir : Meurthe-et-Moselle (54), Meuse (55), Moselle (57), Bas-Rhin (67) et Vosges (88).

Les médecins installés dans les zones où le dispositif est opérationnel¹ ont été destinataires d'un ensemble d'outils visant à les accompagner dans la prescription d'une activité physique adaptée : guide pratique du prescripteur, carnet de suivi du patient, dépliant et affiche de présentation du dispositif, site internet dédié, animation,...

Cette offre est coordonnée sur la région par 8 réseaux de professionnels : Réseau Sport Santé Bien-Être (RSSBE/08, 10, 51, 52), Comité Régional Olympique et Sportif Grand Est (CROS GE/54, 55, 57), Activité Physique Santé Vosges (APS Vosges/88), REseau Diabète Obésité Maladies cardiovasculaires (REDOM/67), Sport Santé Sur Ordonnance (SSSO/Strasbourg), Réseau Cardio Prévention Obésité Alsace (RCPO Alsace/67), Réseau Santé Colmar (RSC/68), Réseau Santé Sud Alsace (RSSA/68).

Agence Régionale de Santé Grand Est
Laura PHILIS
Tél : 03 83 39 29 76
ars-grandest-presse@ars.sante.fr

Région Grand Est
Gaëlle TORTIL-TEXIER
03 88 15 69 84
gaelle.tortil-texier@grandest.fr

Préfecture de la région Grand Est
Aurélië CONTRECIVILE
03 88 21 68 77
aurelie.contrecivile@bas-rhin.gouv.fr

Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Grand Est
Florence JEANDEL
03 83 17 91 89
florence.jeandel@jcs.gouv.fr

Régime Local d'Assurance Maladie d'Alsace Moselle
Marie-Line DETERVID
Tél : 03 88 25 26 10
marie-line.detervid@carsat-am.fr

¹ C'est-à-dire un territoire où les 3 parcours peuvent être proposés au patient.

Contexte et enjeux

> L'ACTIVITÉ PHYSIQUE : UN ENJEU DE SANTÉ PUBLIQUE

Moins de la moitié des Français âgés de 15 à 75 ans atteignent un niveau d'activité physique favorable à la santé. Or, les bénéfices pour la santé de l'activité physique sont aujourd'hui bien documentés et ses effets démontrés, quels que soient l'âge et le sexe.

- L'activité physique et sportive régulière est un déterminant majeur de l'état de santé des individus et des populations à tous les âges de la vie.
- La pratique régulière d'une activité physique et sportive, même d'intensité modérée, allonge l'espérance de vie et améliore la qualité de vie. L'activité physique est une thérapeutique à part entière et intervient dans la prévention primaire, secondaire et tertiaire de nombreuses maladies chroniques.
- La pratique régulière d'une activité physique, même d'intensité modérée, est un facteur majeur de prévention des principales pathologies chroniques (cancers, maladies cardio-vasculaires, BPCO, diabète et obésité).
- Enfin, la reprise d'une activité physique régulière adaptée est un élément majeur du traitement des principales pathologies chroniques (cardiopathies ischémiques, bronchopathies chroniques obstructives, obésité et diabète), de même que la pratique d'une activité physique prévient la récurrence de certains cancers.



> PLAN RÉGIONAL "ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES AUX FINS DE SANTÉ 2018-2022"

Le développement et le renforcement de la pratique d'une activité physique ou sportive pour les personnes atteintes de pathologies chroniques est un des objectifs du **Plan régional "Activités physiques et sportives aux fins de santé"** signé à Nancy, en présence de Madame Laura Flessel, ancienne ministre des Sports. Prescri'mouv répond à cet objectif.

De même, la promotion de l'activité physique et sportive aux fins de santé figure parmi les priorités du **Projet régional de santé 2018-2028 Grand Est**, arrêté en juin 2018. Un des objectifs est d'encourager la pratique d'une activité physique à tous les âges de la vie et de développer la prescription d'activité physique adaptée pour les patients atteints de certaines pathologies chroniques.

> PRESCRI'MOUV : UN DISPOSITIF SPÉCIFIQUE AU GRAND EST

Le décret n° 2016-1990 du 30 décembre 2016 relatif aux conditions de dispensation de l'activité physique adaptée (APA) prévoit, la possibilité pour les médecins traitants de prescrire une activité physique adaptée à l'état de santé des patients porteurs d'une affection de longue durée.

Bien qu'elle soit reconnue comme une véritable thérapeutique, sa prescription reste encore peu utilisée en France. L'objectif du dispositif Prescri'mouv est de permettre aux médecins de prescrire une activité physique à son patient dans un cadre sécurisé.

Des partenaires engagés



> DÉFINIR ET METTRE EN ŒUVRE LA POLITIQUE DE SANTÉ EN RÉGION RÉPONDANT AUX BESOINS DE LA POPULATION.

Les agences régionales de santé créées en 2010 sont chargées du pilotage de la politique de santé publique et de la régulation de l'offre de santé en région. Elles agissent sur le champ de la santé dans sa globalité, et notamment en matière de prévention et de promotion de la santé.

Les ARS sont garantes de la territorialisation des politiques de santé afin que les réponses soient adaptées aux spécificités locales. **Elles veillent également, du fait de la conception multifactorielle et intersectorielle de la santé, à développer le partenariat intersectoriel et le travail en réseau.**

Prescri'mouv est le fruit d'un travail partenarial conduit avec les parties prenantes de l'activité physique à des fins de santé.

En région Grand Est, le cancer représente la première cause de mortalité, les maladies cardiovasculaires la seconde et la bronchopneumopathie obstructive est la deuxième cause de mortalité par maladie de l'appareil respiratoire. Enfin, les taux de prévalence du diabète et de l'obésité classent notre région dans le premier tiers des régions françaises.

La promotion d'activité physique sur ordonnance s'inscrit pleinement dans notre politique de lutte contre les pathologies chroniques, le cancer et l'obésité.

Les bénéfices de l'activité physique dans ces pathologies n'est plus à démontrer. Celle-ci est une thérapeutique à part entière, seule ou en association avec les traitements médicamenteux, et à ce titre doit être promue et prescrite par l'ensemble des médecins généralistes et spécialistes.

Le dispositif Prescri'mouv, mis à disposition des médecins, vise à les aider à accompagner leurs patients vers un mode de vie physiquement plus actif et en sécurité.

L'activité physique devra être régulière et poursuivie pour être pleinement efficace et garder ses effets bénéfiques. Aussi, à la sortie du dispositif le malade devra intégrer dans son quotidien toutes les formes d'activité physique, celles de la vie quotidienne, les exercices physiques et les activités sportives de loisir.



L'Europe s'invente chez nous

> LA RÉGION GRAND EST S'ENGAGE POUR PRESCRI'MOUV : DU SPORT SUR ORDONNANCE !

La Région mène une politique de santé volontariste visant à améliorer les services et l'accès aux soins pour tous les habitants du Grand Est. Elle encourage la coordination des acteurs de santé et la promotion de la santé et s'attache particulièrement à soutenir les projets destinés aux jeunes et aux personnes les plus éloignées de l'offre de santé.

Afin de garantir une approche transversale de ces questions en Grand Est, les actions régionales sont mises en œuvre en cohérence avec les autres politiques telles que l'innovation, la recherche, l'environnement, la jeunesse, le sport et la formation, impliquant tous les acteurs concernés (par exemple l'Agence Régionale de Santé, les professionnels, etc.).

Au titre du Plan régional "Activités physiques et sportives aux fins de santé 2018-2022" partagé avec la DRDJSCS, l'ARS, le CROS, le Régime Local et l'Assurance Maladie, la Région accompagne la démarche Prescri'mouv, qui se déploie progressivement sur l'ensemble du Grand Est depuis octobre 2018.

L'objectif est de permettre et d'encourager une pratique sportive adaptée aux personnes souffrant de pathologies chroniques, sur prescription médicale, dans tout le Grand Est.

Des partenaires engagés



> PROMOUVOIR LE SPORT COMME VECTEUR DE SANTÉ

Les bénéfices de la pratique régulière d'une activité physique et sportive (APS) pour la santé physique et mentale, pour l'espérance de vie, pour la qualité de vie, pour les performances scolaires, ont été largement établis. Sans compter son intérêt pour contribuer à tisser et à entretenir le lien social et les solidarités, notamment intergénérationnelles.

Depuis de nombreuses années, les services de l'Etat en charge des politiques sportives sur le territoire du Grand Est impulsent et accompagnent le développement des APS dans une perspective de santé.

Dès 2010, **de nombreuses actions**, dont certaines reconues comme pionnières au plan national et européen, ont été **fortement soutenues par l'Etat** : le 1^{er} Congrès européen sur les APS aux fins de santé chez les tout-petits dans les Vosges, sport-santé sur ordonnance sur l'Eurométropole de Strasbourg, les Assises européennes sport-santé, ...

S'appuyant sur ces différentes expériences, et en lien avec les orientations nationales, la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS) Grand Est, a élaboré, avec ses partenaires, le **Plan régional "Activités physiques et sportives aux fins de santé 2018-2022"**.

Ce plan vise :

- les personnes atteintes de pathologies chroniques ;
- les jeunes, et notamment les tout-petits ;
- les femmes enceintes (un premier colloque régional sur le thème "grossesse et APS" s'est tenu en novembre 2018) ;
- les seniors.

La DRDJSCS est, avec l'ARS, la Région et le RLAM, **cofondatrice de Prescri'mouv**, un dispositif inscrit dans le plan régional APS.

Elle y contribue en apportant son expertise dans le champ des APS aux fins de santé, en s'impliquant (financement et interventions) dans le processus de formation continue des éducateurs sportifs avec le CROS, en s'assurant, avec le concours des DDCCS(-PP), de la qualification des intervenants et en prenant part à la communication auprès des acteurs du sport et de la santé.

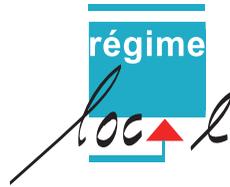
Enfin, la DRDJSCS réalisera l'évaluation à court terme de Prescri'mouv.

Le Ministère des Sports, en lien avec celui de la Santé, finalise actuellement la Stratégie Nationale interministérielle Sport et Santé, centrée sur la promotion de l'activité physique et sportive comme un élément déterminant à part entière de santé, pour toutes et tous, tout au long de la vie. Dans le Grand Est, cette ambition devrait permettre la **création de Maisons sport-santé, dont la labellisation sera portée par la DRDJSCS**. La mise en place de ces lieux d'information, de ressources et de coordination favorisera l'accueil et l'orientation de personnes souhaitant démarrer ou reprendre une activité physique et sportive et notamment les publics de Prescri'mouv.

Plus que jamais, l'articulation entre le sport et la santé est au cœur des préoccupations des services déconcentrés du Ministère des Sports !

En savoir plus :

www.grand-est.drdjcs.gov.fr



> FAVORISER L'ACCÈS AUX SOINS ET S'ENGAGER POUR LES ACTIONS DE PRÉVENTION

Le Régime Local d'Assurance Maladie est surtout connu pour sa compétence dans le remboursement des soins.

En effet, ce régime complémentaire **favorise l'accès aux soins pour ses 2,2 millions de bénéficiaires**. Il prend en charge une partie des soins de ville et à l'hôpital, en complément du régime général de la Sécurité Sociale, pour plus de 500 millions d'euros par an. Ainsi, ses bénéficiaires sont mieux remboursés lorsqu'ils se rendent chez un professionnel de santé ou consomment des médicaments, par exemple, et bénéficient de la gratuité des séjours à l'hôpital, dans la limite des tarifs de la Sécurité Sociale.

Le Régime Local est obligatoire et ainsi structurellement **solidaire** envers les chômeurs, les retraités, les personnes aux faibles ressources et les familles. La cotisation est proportionnelle aux revenus de chacun et les retraités et chômeurs les plus modestes en sont exonérés. **Chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins**.

Le Régime Local d'Assurance Maladie est aussi un acteur important dans le domaine de la prévention.

Depuis 2000, il a déjà investi plus de **9 millions d'euros** pour lutter contre deux pathologies graves qui touchent particulièrement l'Alsace et la Moselle, les **cancers** et les **maladies cardio-vasculaires**. Depuis décembre 2018, il souhaite également s'investir dans la prévention de la **Bronchopneumopathie Chronique Obstructive (BPCO)**.

Acteur important dans le financement de la prévention en Alsace-Moselle, le Régime Local est heureux de s'engager auprès de ses partenaires pour cette action d'envergure régionale.

En effet, elle permet au Régime Local de poursuivre son **engagement fort dans le domaine du "sport-santé"**, pour lequel il a déjà accordé plus de **460 000 € depuis 2010, dont 50 000 € pour Prescri'mouv** (hors ville de Strasbourg pour laquelle le Régime Local cofinance par ailleurs des actions dans le cadre du Contrat Local de Santé). Ce financement permettra aux réseaux des maladies métaboliques et au Comité Régional Olympique et Sportif du Grand Est de coordonner l'action sur le territoire.

En savoir plus sur les actions d'activités physiques adaptés financées :
www.regime-local.fr/liste-des-actions-financees/



Le dispositif Prescri'mouv

> LE FONCTIONNEMENT / QU'EST-CE QUE C'EST ?



Lien pour la vidéo Prescri'mouv :

<https://youtu.be/WuThAjOyB98>

Découvrez en deux minutes vingt le dispositif Prescri'mouv

Le dispositif régional Prescri'mouv vise à améliorer la santé et la condition physique des patients adultes atteints de maladies chroniques grâce à la pratique d'une activité physique ou sportive prescrite par leur médecin traitant.

> QUI EST CONCERNÉ ?

Il s'adresse à ce jour à des adultes souffrant de limitations fonctionnelles légères à modérées présentant :

1. **une affection de longue durée (ALD) :**
diabète (de types 1 et 2), cancers (sein, colorectal, prostate), artérite des membres inférieurs, maladie coronaire stabilisée, broncho-pneumopathie chronique obstructive (BPCO).
2. **une obésité de grades 1 ou 2 :**
indice de masse corporelle (IMC) compris entre 30 et 40.



Lien pour la vidéo :

<https://youtu.be/JN40D8GX4IE>

Découvrez en trois minutes neuf un reportage réalisé à Mulhouse présentant les activités proposées dans le cadre du dispositif Prescri'mouv.



Le dispositif Prescri'mouv est gratuit à l'exception de l'accès aux créneaux sports santé et les adhésions à des clubs. Des collectivités et des mutuelles peuvent proposer une prise en charge partielle des cotisations.



> QUELLE EST LA DÉMARCHE ?

5 ÉTAPES ESSENTIELLES POUR UNE PRISE EN CHARGE COMPLÈTE



Trois types de parcours peuvent être proposés au patient en fonction de son profil et de ses besoins

Parcours 1	Parcours 2	Parcours 3
Conseils en matière d'activité physique	Créneau sport santé	Accompagnement spécifique
<p>Apport de conseils en vue d'une pratique en autonomie ou d'une inscription dans un club ou une association sportive.</p>	<p>Pratique d'une activité physique encadrée par un professionnel qualifié. Ces créneaux sont exclusivement proposés et délivrés par des structures labellisées.</p> 	<p>Séances collectives et/ou individuelles (huit au maximum) ayant pour objectif de rendre confiance au patient, de l'aider à mieux appréhender ses capacités physiques et le plaisir à pratiquer une activité physique en amont d'un accompagnement vers une reprise progressive et en toute sécurité.</p>



- **ÉTAPE 1** : le médecin traitant en parle à son patient et lui présente le dispositif.
- **ÉTAPE 2** : le patient prend contact avec le professionnel APA le plus proche de son domicile.
- **ÉTAPE 3** : le professionnel APA propose un rendez-vous au malade afin de réaliser un entretien motivationnel et des tests de condition physique. À l'issue, le malade se voit proposer un des 3 parcours possibles.

- **ÉTAPE 4** : le médecin traitant valide la proposition et rédige le certificat de non contre-indication à la pratique le cas échéant.
- **ÉTAPE 5** : à l'issue de la prise en charge le professionnel APA réalise un bilan. Un entretien téléphonique de suivi à 6 mois est prévu.



> LES MÉDECINS AU CŒUR DU DISPOSITIF

Seuls les médecins installés dans les zones où le dispositif est opérationnel reçoivent le kit Prescri'mouv. Les documents sont également accessibles et téléchargeables sur le site internet : www.prescri-mouv-grandest.fr

CE KIT EST COMPOSÉ :

- d'un guide pratique du médecin traitant prescripteur et contenant une fiche contact des opérateurs de son territoire
- d'un dépliant présentant le dispositif
- d'une affiche à apposer en salle d'attente et destinée à informer les patients et à favoriser le dialogue avec son médecin Prescri'mouv c'est l'assurance pour le médecin et pour le patient d'une pratique encadrée et sécurisée.



Dépliant "Le guide du prescripteur" à destination des médecins

> INTERVIEW



Docteur Marcel RUETSCH

Secrétaire de l'URPS Médecins Libéraux Grand Est
Médecin généraliste
à Dessenheim (Haut-Rhin)

En quoi le dispositif Prescri'mouv facilite, pour les médecins, la prescription d'activité physique ?

La prescription d'une activité physique aux personnes atteintes de pathologies chroniques est un acte médical. Il est sécurisé et sécurise le patient. Le sport sur ordonnance constitue une chance pour mon patient d'aller mieux, de récupérer ses capacités physiques, son autonomie, sans risque, dans un encadrement adapté, répondant à ses possibilités fonctionnelles.

Prescri'mouv est un dispositif de prévention tertiaire. Il facilite la reprise

d'une activité physique en amont du réentraînement à l'effort : autrement dit, AVANT l'accès aigu cardiovasculaire.

Pourquoi le rôle des médecins est essentiel dans le dispositif Prescri'mouv ?

Bien que le déploiement de Prescri'mouv soit principalement confié aux réseaux, les médecins traitants (mais également les spécialistes qui suivent les patients souffrant de maladies chroniques) ont un rôle central à jouer. Le rôle du médecin n'est-il pas de dépister, de motiver, d'orienter ses patients ? Il doit "sélectionner" les patients sans limitation fonctionnelle sévère contraindiquant une activité physique. Il doit les orienter dans ce dispositif.

Quels sont les enjeux de son déploiement ?

Les enjeux du déploiement du dispositif Prescri'mouv sont, pour moi, nombreux, je vous indiquerai ici uniquement celui qui me semble incontournable et essentiel ; à savoir :

sécuriser les patients en couvrant l'ensemble du territoire à un moment où quelques incertitudes pèsent sur le devenir des réseaux (traditionnellement en charge du suivi des patients atteints de maladies chroniques et d'éducation thérapeutique). Ce tableau idyllique dépeint, j'ajouterai ici quelques remarques d'ordre administratif. Si l'on veut que les médecins s'approprient le dispositif, il faut "le simplifier".

Les médecins doivent, par exemple, pouvoir être informés facilement des activités physiques possibles, connaître les clubs agréés et leurs offres d'activités. Pour mieux soigner, nous devons à nos patients d'être "ambitieux". Nous pourrions, entre autres, nous inspirer d'autres pays, qui proposent déjà, en prévention primaire, des bons de prise en charge pour des activités physiques.



> DES PROFESSIONNELS DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE QUALIFIÉS

Tous les professionnels intervenant dans le dispositif sont formés à la prise en charge de malades chroniques. Ils sont en capacité de réaliser des bilans fonctionnels et des accompagnements spécifiques adaptés aux besoins des patients. Selon les parcours, un "créneau sport santé" peut être proposé au malade. Ce créneau est mis en place par une association ou un club sportif labellisé Prescri'mouv, gage de qualité.

En l'espace de seulement quelques mois, près de **87 structures ont reçu le label Prescri'mouv, ce qui représente 223 créneaux** en Grand Est accessibles à des malades chroniques. De plus, le panel des disciplines proposées selon les créneaux est diversifié et rend l'offre plus attractive : natation, aquagym, aviron en salle, judo, handball, escrime, gym, yoga, marche nordique, qi gong, pilates, tennis, vélo, renforcement musculaire, danse, ...

L'ENSEIGNANT EN ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE : ACTEUR PIVOT DE LA PRISE EN CHARGE

Les bilans et les accompagnements spécifiques sont réalisés par des professionnels en activité physique adaptée *a minima* titulaires d'une Licence STAPS APAS et formés à l'entretien motivationnel. C'est l'assurance d'une prise en charge de qualité des patients.

LA LABELLISATION : POUR DES CRÉNEAUX SPORT SANTÉ DÉDIÉS ET SÉCURISÉS



Dans le cadre du dispositif, un "créneau sport santé" peut être proposé au patient. Son objectif est d'accompagner le patient vers la reprise progressive et en toute sécurité d'une activité physique. Il est mis en place par une association ou un club sportif ayant obtenu le label Prescri'mouv.

Vous souffrez de maladies chroniques* ?

Vous voulez améliorer votre santé et votre condition physique ?

Prescri'mouv est un dispositif régional qui facilite la pratique d'activité physique et sportive en toute sécurité sur prescription médicale.

ICI vous serez accompagné dans la pratique d'une activité physique adaptée, sécurisée et progressive.

Parlez-en à votre médecin !

En savoir plus
prescri-mouv-grandest.fr

* Prescri'mouv s'adresse aux personnes obèses ou atteintes de certaines maladies chroniques : diabète, cancer du sein, colorectal ou de la prostate, maladie coronarienne stabilisée, artérite des membres inférieurs ou broncho-pneumopathie chronique obstructive.



Pour obtenir ce label, le respect d'un cahier des charges est impératif.
Accédez au document mis à disposition sur le site Prescri'mouv

> UNE COMMUNICATION SPÉCIFIQUE ET PROGRESSIVE

ELLE CONSISTE EN :

- Envoi du kit Prescri'mouv aux médecins installés dans les territoires couverts
- Envoi d'un courrier simple d'information aux médecins installés dans les territoires non couverts ; les kits d'information sont diffusés au fur et à mesure du déploiement du dispositif sur les territoires couverts
- Lancement du site internet : www.prescri-mouv-grandest.fr avec un accès médecins, patients et professionnels de l'APA
- Réunions d'information proposées par les opérateurs sur les territoires
- Campagne digitale prévue au cours de l'année 2019 lorsque le dispositif sera entièrement déployé



Kit Prescri'mouv envoyé aux médecins installés dans les territoires couverts



Téléchargement des documents mis à disposition :
<https://www.prescri-mouv-grandest.fr/ressources/>

> DES SUPPORTS DE COMMUNICATION PERTINENTS ET ADAPTÉS



Site internet

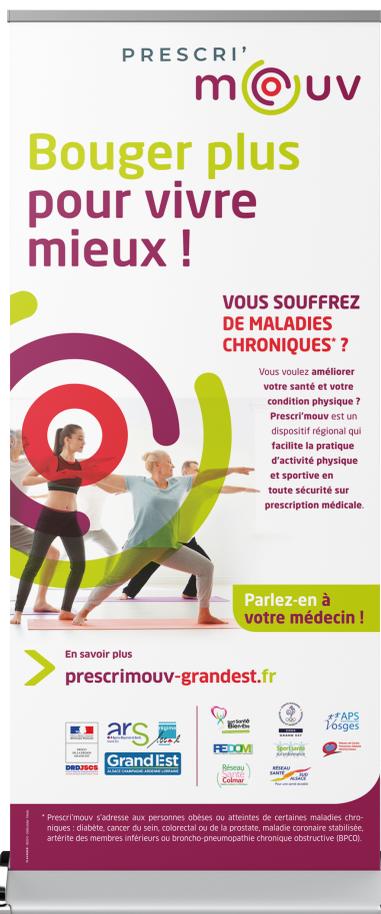
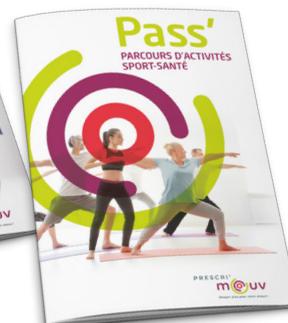


Dépliant 3 volets présentant le dispositif Prescri'mouv

Guide de mise en place du bilan médico-sportif



Carnet de suivi du parcours d'activités sport-santé



"Roll up" 80 x 214,5 cm



Affiche A3 destinée aux médecins



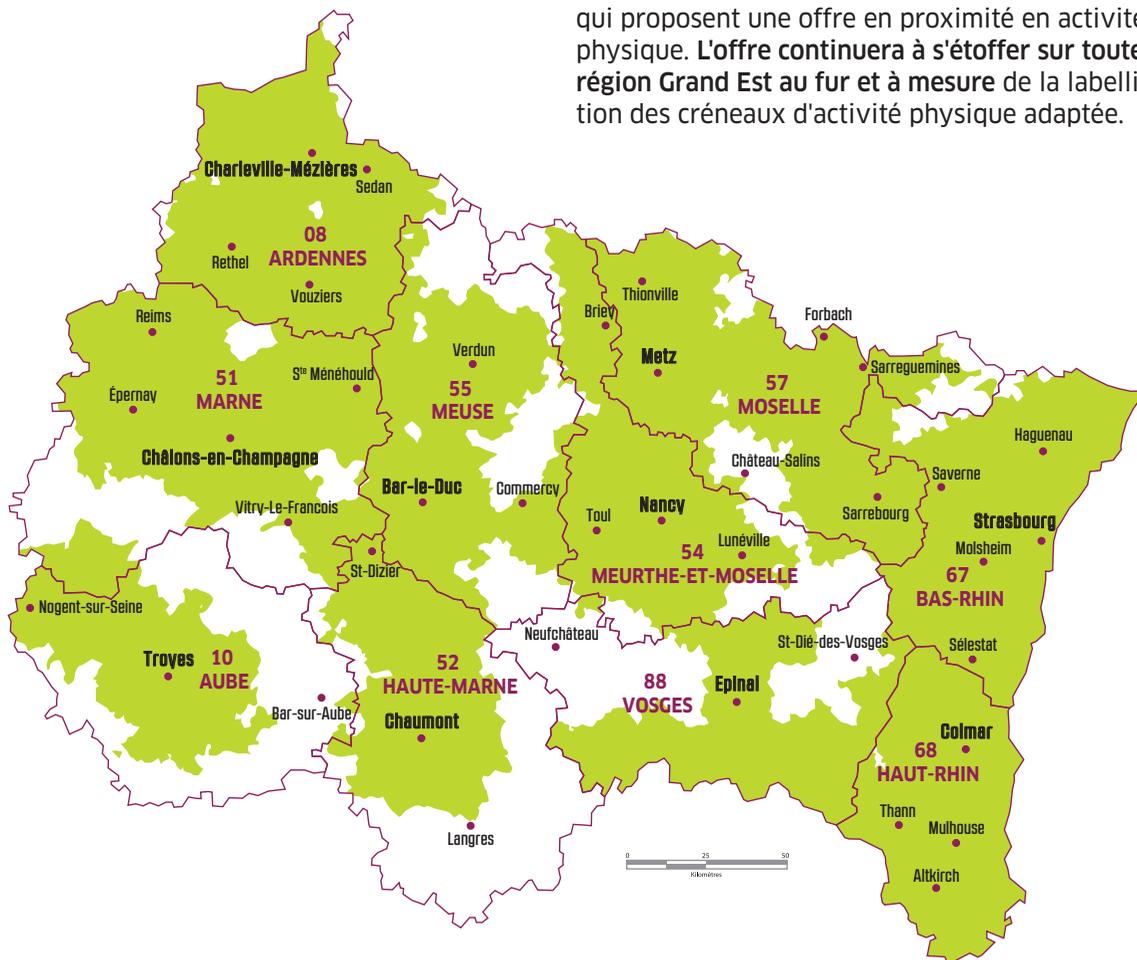
Affiche A3 signalant un professionnel labellisé Prescri'mouv

Déploiement de l'offre Prescri'mouv sur la région Grand Est

Le déploiement de l'offre Prescri'mouv a démarré en octobre 2018 dans un premier temps sur 5 départements du Grand Est (Ardennes (08), Aube (10), Marne (51), Haute-Marne (52) et Haut-Rhin (68)) et sur la ville de Strasbourg.

À partir de mars 2019, Prescri'mouv est déployé sur les 5 autres départements pour couvrir l'ensemble de la région.

Prescri'mouv s'appuie sur des partenariats tissés avec des associations compétentes et reconnues qui proposent une offre en proximité en activité physique. L'offre continuera à s'étoffer sur toute la région Grand Est au fur et à mesure de la labellisation des créneaux d'activité physique adaptée.

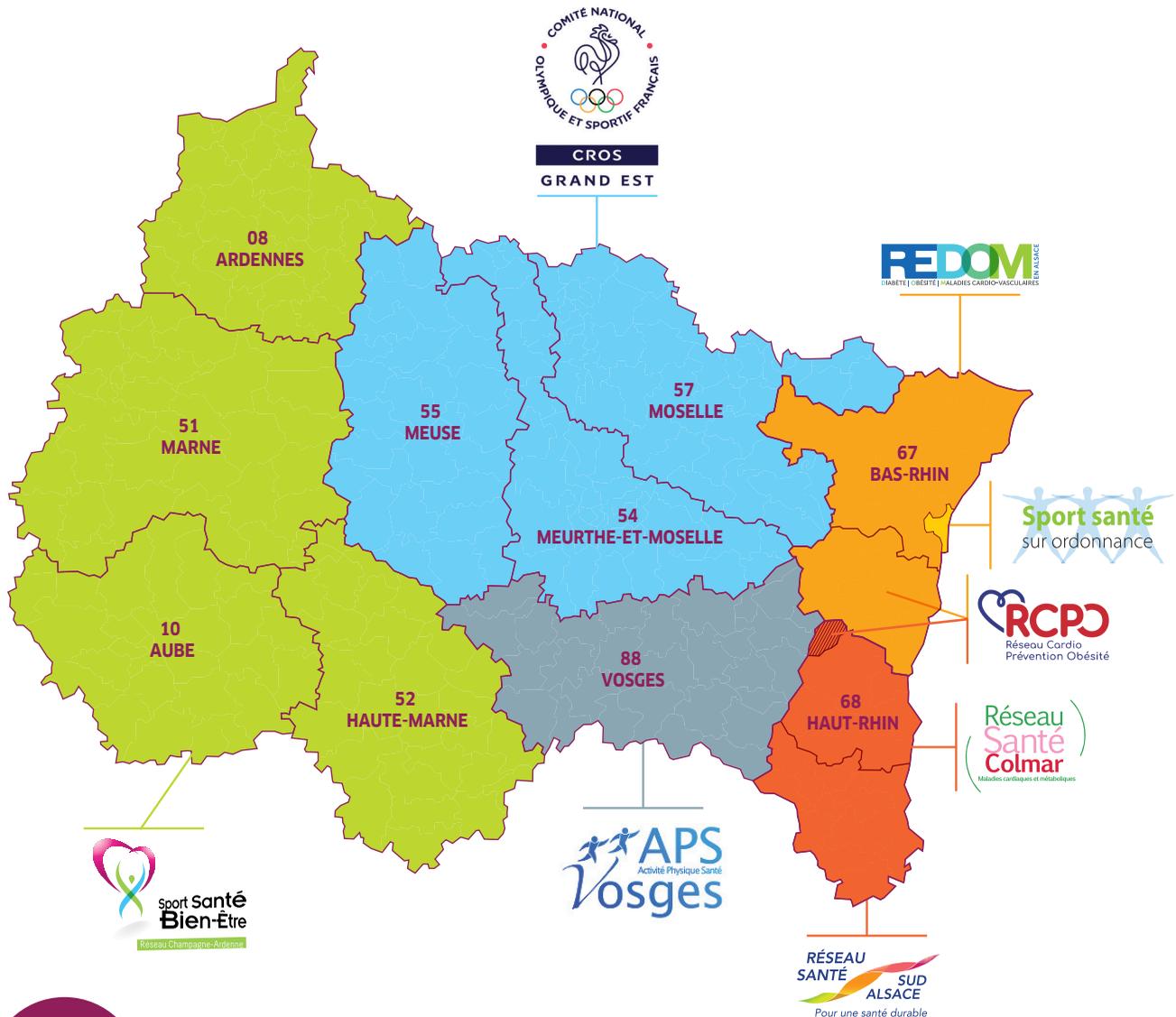


■ Offre Prescri'mouv à moins de 30 minutes

● Préfectures ou sous-Préfectures

Une offre coordonnée sur l'ensemble du Grand Est

L'offre Prescri'mouv est coordonnée sur la région par **8 réseaux de professionnels**.



Téléchargement des contacts des opérateurs :
<https://www.prescri-mouv-grandest.fr/dispositif/>

STRUCTURE

> ADRESSE : RSSBE

3, rue de l'Université
51100 Reims

> CHIFFRES CLÉS :



Près de 900 personnes intégrées
dans le parcours du RSSBE en 2018



15 EMS (Educateur
Médico-Sportif) sur 19 sites
en Champagne-Ardenne

PERSONNES RESSOURCES PRESCRI'MOUV

> Brian GREMION

Chargé de projets Techniques, Scientifiques
et communication

06.15.80.55.31 - gremion.rssbe@gmail.com

> Guillaume DELIOT

Chef de projet Développement Territorial

06.51.32.54.17 - deliot.rssbe@gmail.com

> Camille MANSUY

Chargée de projets Développement Opérationnel

07.81.77.21.74 - mansuy.rssbe@gmail.com

DESCRIPTION ET MISSIONS DE LA STRUCTURE

Le Réseau Sport-Santé Bien-Être (RSSBE) est une association à but non lucratif basée à Reims, créée en 2009 pour permettre aux professionnels de santé d'intégrer les activités physiques et sportives dans leur stratégie préventive, éducative ou thérapeutique. Il œuvre ainsi pour rendre possible la pratique d'une activité physique pour toute personne insuffisamment active (principalement les personnes atteintes de pathologies chroniques).

STRUCTURATION DU RSSBE

Trois branches fondatrices et historiques composent le RSSBE :

- Le mouvement sportif représenté par le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS)
- Les usagers/associations d'usagers représentés France Assos Santé

- Le milieu médical représenté par l'Union Régionale des Professionnels de Santé Médecins Libéraux et Masseurs-Kinésithérapeutes (URPS ML et MK).

Le Réseau Sport Santé Bien-Être repose sur une **logique de complémentarité et de synergie des pratiques professionnelles**. L'intérêt du réseau est de mettre en lien différents acteurs professionnels autour des patients dans le cadre d'une éducation à l'activité physique adaptée (APA) et d'un accompagnement nutritionnel. Son mode d'organisation repose sur le partenariat et l'échange.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DU RSSBE

- **Fédérer et coordonner les acteurs du projet associatif** (*institutionnels, professionnels de la santé, du sport, de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche, les associations, les établissements de santé, médico-sociaux et sociaux, les collectivités territoriales*).
- **Élaborer et expérimenter des outils collaboratifs** : système d'information partagé, référentiels de pratiques et protocoles utilisés dans le réseau et visant à **améliorer la prise en charge thérapeutique et éducative** dans le cadre d'une **éducation à l'activité physique adaptée**.
- **Impulser la démarche Sport-Santé** dans les territoires pour **développer l'offre et les parcours APA**.
- **Proposer un parcours de soins coordonné** : prise en charge initiée par le **médecin généraliste ou le spécialiste**, à partir notamment de l'évaluation des facteurs de risque cardio-vasculaire, puis poursuivie dans le champ de **l'éducation du patient** (entretien médico-sportif, counseling, cycle éducatif) et maintenue par l'accompagnement des sujets (en fonction de leur pathologie) vers des **structures adaptées** et identifiées (Label Créneau Sport-Santé) **de proximité**. Ce parcours s'appuie sur les **communautés de santé** orientées vers le "Sport-Santé" (services, centres, maisons ou pôles de santé, centres de médecine du sport, officines, ...) et sur les **projets territoriaux de santé** (coordination locale des actions de prévention).
- Mettre en place **des formations complémentaires** pour les professionnels de la santé et du sport.

Départements concernés : **08-10-51-52**
Lancement Prescri'mouv : **octobre 2018**



CROS GRAND EST

(Comité Régional Olympique et Sportif Grand Est)

www.sportgrandest.eu

STRUCTURE

> ADRESSE :

CROS Grand Est

Maison Régionale des Sports
13 rue Jean Moulin - CS 70001
54 510 TOMBLAINE

> CHIFFRES CLÉS :



14 349
clubs



1,3 millions
de licenciés



87 disciplines
sportives

PERSONNES RESSOURCES PRESCRI'MOUV

> Clara CHRIST

Chargée de mission Sport Santé

03 83 18 88 01

clarachrist@franceolympique.com

> Fanny BARRAL

Chargée de développement Sport Santé

03 83 18 95 14 / 07 62 88 57 24

fannybarral@franceolympique.com

> Joris PETITMANGIN

Chargée de mission Sport Santé

03 83 18 87 02 / 07 62 88 57 29

jorispetitmangin@franceolympique.com

> Lionel DUEDE

Directeur

03 83 18 88 09 / 06 43 15 16 91

lionelduede@franceolympique.com

DESCRIPTION ET MISSIONS DE LA STRUCTURE

LE CROS GRAND EST, REPRÉSENTANT DU MOUVEMENT SPORTIF DANS LA RÉGION

Le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) est **l'organe déconcentré** au niveau de la région administrative du Comité National Olympique et Sportif Français, le CNOSF.

UNE ÉQUIPE ET DES COMPÉTENCES PLURIDISCIPLINAIRES

Le CROS Grand Est dispose d'une équipe de 15 salariés répartis

sur 3 établissements (Tomblaine, Strasbourg, et Chalons en Champagne). Il propose différents services à ses membres et aux associations sportives du Grand Est, notamment :

- Actions de formations
- Service d'accompagnement des associations sportives dans les démarches liées à l'emploi (Impact EMPLOI)
- Développement et animation des réseaux Sport-Santé
- Animation du Centre Régional d'Information des Bénévoles (CRIB)
- Actions de promotion des Sports de Nature
- Développement d'activités physiques et sportives dans le milieu carcéral
- Développement des partenariats avec le milieu scolaire et universitaire

Le pôle Sport-Santé, appuyé par Yves Ehrmann, vice-président du CROS GE en charge du Sport-santé, a pour priorité le développement de Prescri'mouv.

UN ACTEUR, DEUX RÔLES : OPÉRATEUR (54, 55, 57) ET FORMATEUR (GRAND EST)

Le CROS Grand Est intervient sur deux aspects du dispositif. Le premier, en tant qu'opérateur Prescri'mouv pour la Moselle, la Meuse et la Meurthe-et-Moselle, avec pour mission la promotion du dispositif sur ces territoires et la labellisation des structures proposant une offre en activité physique adaptée. L'ambition est de présenter une offre variée et de proximité, favorisant un maillage territorial pertinent pour les patients.

Dans un second temps, le CROS GE intervient comme organisme de formation à l'échelle Grand Est. La formation dans le cadre de Prescri'mouv spécifique aux affections de longues durées permet l'obtention du Label Prescri'mouv : formation dispensée lors de différentes sessions et sur l'ensemble du territoire. De plus, les Comités Départementaux Olympiques et Sportifs (CDOS) assurent la mise en place du tronc commun de la formation sport santé dans chaque département.

DE SAPHYR... À PRESCRI'MOUV

Lancé en 2010 sous l'impulsion de la DRJSCS Lorraine, le dispositif SAPHYR (Santé par l'Activité PHYSique Régulière) avait l'objectif de faciliter la reprise de l'activité physique chez les personnes sédentaires. Dans les faits, la plupart des bénéficiaires présentaient une pathologie chronique.

Avec plus de 300 accompagnements chaque année, SAPHYR évolue au profit de Prescri'mouv. Les structures qui étaient engagées sont aujourd'hui sollicitées pour collaborer sur ce nouveau dispositif.

Départements concernés : **54-55-57**
Lancement Prescri'mouv : **mars 2019**



STRUCTURE

> **ADRESSE :**
APS Vosges
 7, rue Georges Lang
 88200 REMIREMONT

> CHIFFRES CLÉS :



184 inclusions
en 2018



7 crêneaux réguliers
d'APA proposés



5 associations
partenaires propo-
sant des activités
durables



3 programmes
seniors de
prévention des
chutes



3 piscines parte-
naires proposant des
activités aquatiques
adaptées.

PERSONNES RESSOURCES PRESCRI'MOUV

> **Dr. Pierre RENAUD**
 Président
06 71 56 98 40
 pierre.renaud@ch-remiremont.fr

> **Thomas MENGIN**
 Coordonnateur APS Vosges
07 50 04 79 74
 apsvosges@sante-lorraine.fr

DESCRIPTION ET MISSIONS DE LA STRUCTURE

APS Vosges est une association née en 2016 de la volonté de médecins hospitaliers et généralistes pour inciter leurs patients à pratiquer une activité physique à des fins de santé. L'objectif étant d'encourager durablement la reprise d'une activité physique adaptée pour toute personne sédentaire ou non atteinte d'une pathologie chronique.

Pour favoriser l'accès à l'activité physique pour tous et amoindrir les inégalités territoriales de santé, **APS Vosges tisse des partenariats avec de nombreux acteurs, notamment des professionnels de la santé, des professionnels de l'activité physique, des acteurs publics ou associatifs...**

L'idée étant de proposer une offre variée et accessible d'activité afin que chaque bénéficiaire puisse adopter un style de vie actif prenant en compte son état de santé, ses capacités et ses affinités.

Ainsi APS Vosges propose des suivis réguliers avec des enseignants en Activité Physique Adaptée (entretiens motivationnel et test de condition physique) mais aussi des ateliers collectifs sur les bienfaits de l'activité physique animé par un médecin du sport et des suivis avec des montres d'activités permettant un calcul du nombre de pas et de l'activité au quotidien. À cela s'ajoute des séances d'activité physique adaptée de reprise (équilibre, renforcement musculaire, marche, aquagym) ; **une orientation vers des structures proposant des activités physiques santé durables respectant un certain nombre de critères** afin que l'activité soit régulière, adaptée, sécurisante et progressive mais aussi des suivis téléphoniques pour suivre le patient de manière régulière ; et de l'information sur les autres dispositifs existant que ce soit de l'éducation thérapeutique du patient, ou d'autres soins de support.

Département concerné : **88**
 Lancement Prescri'mouv : **mars 2019**

REDOM

(Réseau Diabète Obésité Maladies cardiovasculaires)

www.redom.fr

STRUCTURE

> ADRESSE :

REDOM
Boulevard Leriche
67200 STRASBOURG

> CHIFFRES CLÉS :



environ 230
nouveaux patients
par an



392 patients
en file active



30 actions de
préventions

PERSONNES RESSOURCES PRESCRI'MOUV

> Marion STAAT

Chef de projet REDOM
03 90 20 10 37
contact@redom.fr

DESCRIPTION ET MISSIONS DE LA STRUCTURE

REDOM bénéficie d'une expérience certaine dans l'accompagnement des personnes atteintes de pathologies chroniques puisque **la structure existe depuis 2005**. **L'équipe de professionnels de santé**, formée à l'éducation thérapeutique, **accompagne les patients** à travers des ateliers collectifs et individuels mais également **à travers l'activité physique**.

REDOM travaille en lien avec l'ARS Grand Est depuis de nombreuses années et s'inscrit dans les projets régionaux de santé pour proposer **une offre au plus proche des patients**.

7 antennes de prise en charge sont réparties sur la partie nord du Bas-Rhin.

Grâce à son implication dans le domaine de la santé et la prévention **c'est tout naturellement que REDOM est devenu opérateur du dispositif Prescri'mouv sur son territoire**.

La connaissance des associations et clubs proposant du sport santé permettra de développer une **offre variée en activité physique adaptée sur le territoire**.

Département concerné : **67 (hors ville de Strasbourg)**
Lancement Prescri'mouv : **mars 2019**

STRUCTURE

> ADRESSE :

Ville de Strasbourg
1 parc de l'Étoile
67076 STRASBOURG

> CHIFFRES CLÉS :

SSSO : Sport Santé Sur Ordonnance



2500 personnes
depuis le lancement
en 2012
700 personnes
actives aujourd'hui



380 médecins
ont prescrit SSSO



7 éducateurs
sportifs
(équipe municipale)



20 associations
sportives en
partenariat



2018 :
91 séances APA/
semaine sur la ville

PERSONNES RESSOURCES PRESCRI'MOUV

> Magali GACK

Attachée de presse
magali.gack@strasbourg.eu

> Maud EBSTEIN-BRETON

Chargée de projets pilote du dispositif
sport santé sur ordonnance
03 68 98 69 43
maud.ebstein-breton@strasbourg.eu

> Sylvie SCHWALLER

Responsable de l'équipe municipale
Sport Santé sur ordonnance
03 68 98 61 89
sylvie.schwaller@strasbourg.eu

Département concerné : **67 (ville de Strasbourg
uniquement)**

Lancement Prescri'mouv : **octobre 2018**

DESCRIPTION ET MISSIONS DE LA STRUCTURE

Première ville française à mettre en place le Sport santé sur ordonnance en novembre 2012, le dispositif est né de la volonté politique conjointe de l'ensemble des partenaires du Contrat Local de Santé (CLS) de la Ville de Strasbourg.

Plus de **2500 personnes** sont passées par le dispositif depuis son lancement, plus de **700 personnes** sont actives aujourd'hui. Plus de 380 médecins généralistes strasbourgeois ont prescrit ce dispositif.

Une équipe municipale dédiée, au service des Sport, est composée de **7 éducateurs sportifs** qui accueillent les personnes orientées par leur médecin généraliste au moyen d'une ordonnance pour de l'activité physique adaptée.

Ils sont chargés de l'ensemble des rendez-vous (inclusion, puis rdv de suivi tous les 6 mois) ainsi que de séances d'activité physique.

Pour compléter l'offre d'activité, un partenariat est noué avec **20 associations sportives locales**.

Pour l'année 2018/19, ce sont au total 91 séances d'activités physiques adaptées qui sont proposées chaque semaine sur l'ensemble du territoire de la ville de Strasbourg.

CRITÈRES D'INCLUSION POUR LE TERRITOIRE DE STRASBOURG :

- **Dispositif Prescri'mouv** : obésité, maladies cardiovasculaires, diabète de type 1 et 2, cancer (sein, côlon, prostate) en rémission depuis 6 mois, maladies respiratoires stabilisées (BPCO, asthme).
- **Dispositif SSSO : inclusions supplémentaires sur Strasbourg uniquement** : hypertension artérielle, personnes vivants avec le VIH/sida, personnes âgées fragiles.

STRUCTURE

> ADRESSE :

RCPO
15 rue des Carrières
67530 SAINT NABOR

> CHIFFRES CLÉS :

Le RCPO développe des projets en Activité Physique Adaptée (APA) depuis 2008 avec la mise en place de partenariat sur son territoire :



2460 bilans en
activité physique
adaptée



mise en place de formation
à destination des professionnels
de santé, des éducateurs sportifs



16
clubs sportifs

PERSONNES RESSOURCES PRESCRI'MOUV

> Docteur Odile BONOMI

Vice-Présidente du RCPO Alsace

> Docteur Patrick NICOL

Président du RCPO Alsace

Tél : 03 88 95 05 13

mail : secretariat@rcpo.org

DESCRIPTION ET MISSIONS DE LA STRUCTURE

La prévention des maladies métaboliques et cardiovasculaires apparaît depuis plusieurs années comme une priorité au niveau des politiques de santé en Alsace au vu de la prévalence élevée des maladies cardiovasculaires et de leur surmortalité sur le territoire de santé. L'association "Réseau Cardio Prévention Obésité Alsace", s'est créée en 2000 pour répondre à ce constat alarmant en Alsace : la prévalence des maladies cardiovasculaires et métaboliques.

UN DES PREMIERS RÉSEAUX À DÉVELOPPER UN CONCEPT DE PRISE EN CHARGE GLOBALE AYANT POUR OBJECTIFS DE :

- Placer le patient au cœur de son projet thérapeutique en devenant acteur de sa santé (éducation thérapeutique du patient).
- Créer un consensus médical fondé sur les bonnes pratiques professionnelles.
- Améliorer l'échange d'informations entre les différents partenaires au travers d'un langage commun et d'outils de communication.
- Optimiser le suivi médical pour diminuer les complications neuro-cardiovasculaires et améliorer la qualité de vie de ces patients.

Par ailleurs, le RCPO a développé de nombreux partenariats sur son territoire (communautés de communes, mairies, centres socio-culturels, associations de tout horizon, ...) pour mener des actions de prévention et de promotion de la santé. Ces actions sont co-construites avec plus de 30 partenaires par an visant :

- la promotion de l'alimentation équilibrée et de l'activité physique vecteur de santé, la réduction de la sédentarité,
- la diminution du tabagisme,
- la promotion des gestes de premiers secours,
- le développement de compétences psychosociales.

Départements concernés : **67 (territoires 2 et 3) Cantons de Schirmeck / Mutzig / Molsheim / Rosheim / Obernai / Barr / Benfeld / Erstein / Villé / Sélestat / Marckolsheim / Sainte-Marie aux Mines**
Lancement Prescri'mouv : **mars 2019**



STRUCTURE

> **ADRESSE :**
Réseau Santé Colmar (RSC)
1 route de Rouffach
68000 COLMAR

RSC et RSSA travaillent en étroite collaboration sur le territoire du Haut-Rhin.

PERSONNES RESSOURCES PRESCRI'MOUV

> **Sophie GALLIER**
Coordinatrice RSC
03 89 23 05 55
formateur.reso@orange.fr

> **Camille DIETSCHY**
Chargée de mission Prescri'mouv
Réseau Santé Colmar
03 89 23 05 55
reseausantecolmar@orange.fr

DESCRIPTION ET MISSIONS DE LA STRUCTURE

Le Réseau Santé Colmar est une association à financement public, regroupant des patients et des professionnels de santé, dont les missions sont définies par l'Agence Régionale de Santé :

- Prise en charge de patients diabétiques, cardiaques et obèses à travers un programme personnalisé d'éducation thérapeutique. Le rôle des soignants du réseau est d'accompagner les patients dans les changements de mode de vie et vers l'autonomie.
- Mise en œuvre des actions de prévention et de promotion de la santé (ateliers, dépistage, conférence) sur son territoire d'intervention, auprès du tout public et sur les thématiques de l'alimentation, l'activité physique et les facteurs de risques cardiovasculaires. Le public en situation de précarité socioéconomique est particulièrement ciblé.
- Proposer des formations à l'attention des professionnels de santé sur différentes thématiques.
- Développer la prescription en activité physique pour les patients atteints de maladies chroniques à travers le dispositif Prescri'mouv. À ce titre, il développe des partenariats avec les médecins prescripteurs, les collectivités territoriales et les acteurs du milieu sportif pour favoriser la création de créneaux sport santé. L'objectif étant de permettre aux patients de reprendre une activité physique adaptée en toute sécurité.

Département concerné : **68 Nord du département**
Lancement Prescri'mouv : **octobre 2018**



STRUCTURE

> **ADRESSE :**
Réseau Santé de Sud Alsace
18 rue François Spoerry
68100 Mulhouse

RSC et RSSA travaillent en étroite collaboration sur le territoire du Haut-Rhin.

> **CHIFFRES CLÉS :**



À ce jour, 18 associations labellisées ou en cours d'instructions soit plus de 25 créneaux Sport Santé - Prescri'mouv sur l'ensemble de notre territoire



Plus de 20 associations sont potentiellement intéressées par le dispositif.



À Mulhouse, 60 personnes ont d'ores et déjà été orientées vers l'une des 8 associations sportives mulhousiennes partenaires.

PERSONNES RESSOURCES PRESCRI'MOUV

- > **Dr Danièle HOEHL**
Médecin Coordinatrice
03 89 62 19 62 - hoehedaniele@gmail.com
- > **Claudine WEIGEL**
Infirmière de coordination
03 89 62 19 62 - c.weigel@sante-sudalsace.org
- > **Adeline BISSLER**
Chargée de mission Prescri'mouv
03 89 62 19 62 - a.bissler@sante-sudalsace.org
- > **Marie COLIN**
Chef de projet Mulhouse Sport Santé
03 69 77 76 01 - marie.colin@mulhouse-alsace.fr

DESCRIPTION ET MISSIONS DE LA STRUCTURE

Le Réseau Santé de Sud Alsace est une association à financement public, regroupant des patients et des professionnels de santé, dont les missions sont définies par l'Agence Régionale de Santé :

- Prise en charge de patients diabétiques, cardiaques et obèses à travers un programme personnalisé d'éducation thérapeutique. Le rôle des soignants du réseau est d'accompagner les patients dans les changements de mode de vie et vers l'autonomie.
- Mise en œuvre des actions de prévention et de promotion de la santé (ateliers, dépistage, conférence) sur son territoire d'intervention, auprès du tt public et sur les thématiques de l'alimentation, l'activité physique et les facteurs de risques cardiovasculaires. Le public en situation de précarité socioéconomique est particulièrement ciblé.
- Proposer des formations à l'attention des professionnels de santé sur différentes thématiques.
- Développer la prescription en activité physique pour les patients atteints de maladies chroniques à travers le dispositif Prescri'mouv. À ce titre, il développe des partenariats avec les médecins prescripteurs, les collectivités territoriales et les acteurs du milieu sportif pour favoriser la création de créneaux sport santé. L'objectif étant de permettre aux patients de reprendre une activité physique adaptée en toute sécurité.

Département concerné : **68 Sud du département**
Lancement Prescri'mouv : **octobre 2018**

Contacts



**Agence Régionale
de Santé Grand Est**
Laura PHILIS
Tél : 03 83 39 29 76
ars-grandest-presse@ars.sante.fr



Région Grand Est
Gaëlle TORTIL-TEXIER
03 88 15 69 84
gaelle.tortil-texier@grandest.fr



Préfecture de la région Grand Est
Aurélie CONTRECIVILE
06 73 85 16 45
aurelie.contrecivile@bas-rhin.gouv.fr



**Direction Régionale de la Jeunesse,
des Sports et de la Cohésion Sociale
Grand Est**
Florence JEANDEL
03 83 17 91 89
florence.jeandel@jscs.gouv.fr



**Régime Local d'Assurance Maladie
d'Alsace-Moselle**
Marie-Line DETERVID
Tél : 03 88 25 26 10
marie-line.detervid@carsat-am.fr



En savoir plus

prescrimouv-grandest.fr